

LA LABELLISATION DE 7 COLLEGES PUBLICS « ETABLISSEMENTS BIO ENGAGES » POUR AVOIR ATTEINT PLUS DE 22% DE PRODUITS BIO DANS LEURS MENUS



Ce label, délivré par INTERBIO Nouvelle-Aquitaine, valorise l'engagement des équipes des restaurants scolaires et pédagogiques pour l'introduction de **produits issus de l'agriculture biologique** dans **les menus des collégiens** (les taux sont calculés à partir des achats HT réalisés par les collèges).

C'est une reconnaissance pour le Département engagé depuis 2011 dans le programme de restauration « **Du 47 dans nos assiettes** » qui donne la priorité aux **circuits courts et à l'achat bio local**.

Grâce à une politique départementale encourageant à s'installer en bio ou à se convertir en bio, de nombreux producteurs en agriculture biologique ont pu intégrer le marché des denrées alimentaires des collèges.

Pour mémoire le montant de l'aide allouée à l'installation est 8 000 € pour les bio contre 6 000 € pour les conventionnels. En 2023, sur 77 dossiers d'aide à l'installation instruits par le Département, 25 étaient en agriculture bio.

Les niveaux et les taux de % bio à atteindre pour être labellisés en Nouvelle-Aquitaine sont :



Nom de l'établissement	Produits bio	Niveau de labellisation
Collège Kléber-Thoueilles à Monsempron-Libos	22,09%	Niveau de base
Collège Lucie-Aubrac à Castelmoron-sur-Lot	22,85%	Niveau de base
Collège Ducos-du-Hauron à Agen	22,91%	Niveau de base
Collège Jasmin-les-Iles à Agen	23,99%	Niveau de base
Collège Germillac à Tonneins	25,58%	Niveau 1
Collège Jean-Boucheron à Castillonnès	27,15%	Niveau 1
Collège Lucien-Sigala à Duras	30,88%	Niveau 1

Avec ses premières labellisations, le Département souhaite mettre à l'honneur ses agents territoriaux notamment les chefs et leurs équipes qui chaque jour préparent et servent les repas de nos collégiens en veillant à leur équilibre alimentaire. Les résultats sont là : moins de gaspillage alimentaire, des collégiens satisfaits et un programme qui concernera bientôt les assiettes de nos aînés.

Il s'agit d'une action de santé publique conjuguée au soutien de l'économie locale et à la maîtrise budgétaire. Rappelons que le prix des repas de nos collégiens est de 2 euros maximum.

Les animations qui seront proposées dans les collèges pendant la pause méridienne tout au long de la Semaine de la bio associeront les producteurs bio et les équipes éducatives (programme communiqué ultérieurement).

La cérémonie de **remise des prix** se tiendra **samedi 25 novembre à 11 h 30** à l'Hôtel du Département pendant le marché qui vient clôturer la Semaine de la bio 2023.